



**ACOS WB**

Service Interne de Prévention et Protection au travail

Bn QG EM Def - QRE	
Bn HK Def St - KKE	
IN	28 NOV. 2016
OUT	
CO	RSM
S1	BrigCorps
S2	SSM
S3	Mess 4100
S4	Rolin
Fac Mgt	Srt
INFRA	TSS CIS
1 <sup>er</sup> Ech	SLPFT 08

Date:  
MITS: 16-50017272  
Page(s): 2 (+1 annexe)  
Arch: D05  
Ligne d'archive 11

A toutes les autorités ASH et jusque et compris les Chefs de corps et les autorités investies des même compétences

Liste de destinataires: Annexe Z

**Objet : Le Plan Local de Prévention**

Ref : 1. Policy Handbook Défense (Pag. 55-65)  
2. ACWB-SPS-WRKPR-005 – Rédaction du Plan Local de Prévention

1. Synthèse: Plan Local de Prévention (PLP); la politique du bien-être et de la santé; révision SPS; rédaction; exécution; évaluation; application digitale.
2. La politique du bien-être et de la santé de la Défense est décrite dans diverses fiches du *Policy Handbook* (Ref 1). La mise en œuvre se fait par des plans d'action à deux niveaux: le Plan Global de Prévention/Plan Annuel d'Action (PGP/PAA) au niveau de l'État-major et les Plans Locaux de Prévention (PLP) des unités au niveau local. Des plans réfléchis et réalisables constituent la base d'une politique de bien-être et de santé efficace.
3. La présente note vise à:
  - a. informer les présidents des CCB, les Chefs de corps et leur commandement des modifications principales apportées à la Ref 2;
  - b. introduire une application digitale "PLP" qui peut soutenir les unités dans la réalisation de leurs objectifs en ce qui concerne le bien-être, la santé et la sécurité.
4. La directive en Ref 2 a été mise à jour et comprend deux processus :
  - a. **la rédaction** du PLP : à partir de 2017, tous les PLP se dérouleront du 1 avril au 31 mars de l'année suivante. Ce changement dans le temps devrait permettre de reprendre les points d'action résultant du PGP/PAA (voir Par 7) dans les PLP. Attention: chaque unité doit présenter la partie du PLP qui traite des matières soumises à la concertation, avec les organisations syndicales représentatives au Comité de Concertation de Base (CCB), avant le 1 avril de l'année à laquelle il se rapporte !
  - b. **l'exécution** et le **suivi** du PLP : le Service Local de Prévention et Protection au Travail (SLPPT) reprend les réalisations du PLP dans son rapport trimestriel et annuel (obligation légale). Il compte sur le soutien et la contribution des unités. Ces rapports sont également soumis au CCB.

Info: ACOS Ops&Trg; DGMR; DGHR; DOCCOM; ILE; WB-Synth; SIPPT-AMT; SLPPT

Correspondant: Peter VAN EECKE, Lic  
Major d'aviation  
Tel: 9-6321-16925 ou 02/44.16925  
Fax : 9-6321-1749 ou 02/44.1749  
E-Mail : Peter.VanEecke@mil.be



Département d'état-major Well-being  
Service Interne de Prévention et Protection  
au Travail  
Quartier Reine Elisabeth  
Rue d'Evere 1  
1140 EVERE

.be



MTS:  
Bijl Z  
1/3

Bestemmingen - destinataires:

<u>Voorzitter</u> <u>Président</u>	<u>Locatie</u> <u>Location</u>	<u>Eenheid</u> <u>Unité</u>
BOC - CCB 1	AMAY	Comd 4 Bn Gn
BOC - CCB 2	ARLON	Comd Mil Prov LUX
BOC - CCB 3	BEAUVECHAIN	Comd Prov BRABANT WALLON
BOC - CCB 4	BRASSCHAAT	Comd Proc ANTWERPEN
BOC - CCB 5	BERLAAR	Comd DisC Ws
BOC - CCB 6	SEMMERZAKE	Comd Prov OOST VLAANDEREN
BOC - CCB 7	ETTERBEEK	Comd ERM
BOC - CCB 8	EVERE	Comd Bn QG EM QRE
BOC - CCB 9	N-O-H	Dir HCB-KA
BOC - CCB 10	FLORENNES	Comd 2 W Tac
BOC - CCB 11	HEVERLEE	Comd Prov VLAAMS BRABANT
BOC - CCB 12	IEPER-POELKAPELLE	Comd CC MP
BOC - CCB 13	JAMBES	Comd Prov NAMUR
BOC - CCB 14	KLEINE BROGEL	Comd 10 W Tac
BOC - CCB 15	KOKSIJDE	Comd Prov WEST VLAANDEREN
BOC - CCB 16	LEOPOLDSBURG	Comd Md Bde
BOC - CCB 17	SAFFRAANBERG	Comd Prov LIMBURG
BOC - CCB 18	LIEGE	Comd Prov LIEGE
BOC - CCB 19	M-E-F	Comd St HQ Lt Bde
BOC - CCB 20	MELSBROEK	Comd 15 W LuTpt
BOC - CCB 21	PEUTIE	Dir CC V&C
BOC - CCB 22	TOURNAI	Comd Prov HAINAUT
BOC - CCB 23	ZEEBRUGGE	Comd DOST (COMOPSNV)

**MITTS:**

**Bijl Z**

**2/3**

<u>LDPBW</u> <u>SLPPT</u>	<u>Locatie</u> <u>Location</u>	<u>Eenheid</u> <u>Unité</u>
LDPBW - SLPPT 1	AMAY	4 Bn Gn
LDPBW - SLPPT 2	ARLON	CC Land Dept Man
LDPBW - SLPPT 3	BEAUVECHAIN	1 W
LDPBW - SLPPT 4	BRASSCHAAT	Bn Aie
LDPBW - SLPPT 5	BERLAAR	29 Bn Log
LDPBW - SLPPT 6	SEMMERZAKE	ATCC
LDPBW - SLPPT 7	ETTERBEEK	KMS
LDPBW - SLPPT 8	EVERE	Bn HK Def St KKE
LDPBW - SLPPT 9	N-O-H	Bn HK DefSt KKA
LDPBW - SLPPT 10	FLORENNES	2W Tac
LDPBW - SLPPT 11	HEVERLEE	KMuzDef
LDPBW - SLPPT 12	IEPER-POELKAPELLE	CC MP
LDPBW - SLPPT 13	JAMBES	CC Land Dept Gn
LDPBW - SLPPT 14	KLEINE BROGEL	10 W Tac
LDPBW - SLPPT 15	KOKSIJDE	B Koks
LDPBW - SLPPT 16	LEOPOLDSBURG	Kamp BEVERLO
LDPBW - SLPPT 17	SAFFRAANBERG	KSOO
LDPBW - SLPPT 18	LIEGE	CC R&A
LDPBW - SLPPT 19	M-E-F	Camp MARCHE
LDPBW - SLPPT 20	MELSBROEK	15 W LuTpt
LDPBW - SLPPT 21	PEUTIE	CC V&C
LDPBW - SLPPT 22	TOURNAI	CC Sp
LDPBW - SLPPT 23	ZEEBRUGGE	DIRNAV SUPPORT
PREVENTIEADVISEUR DOVO	POELKAPELLE	DOVO
PREVENTIEADVISEUR BPO	LEUVEN	BPO

MTS:  
Bijl Z  
3/3

<u>Cel AMT</u>	<u>Locatie</u> <u>Location</u>	<u>Eenheid</u> <u>Unité</u>
ROCOURT	ROCOURT	CC R&A
BEAUVECHAIN	BEAUVECHAIN	1 W
BRASSCHAAT	BRASSCHAAT	Bn Aie
EVERE	EVERE	Bn HK Def St KKE
N-O-H	N-O-H	Bn HK DefSt KKA
FLORENNES	FLORENNES	2W Tac
KLEINE BROGEL	KLEINE BROGEL	10 W Tac
LOMBARDSIJDE	LOMBARDSIJDE	1 EMI
LEOPOLDSBURG	LEOPOLDSBURG	Kamp BEVERLO
M-E-F	M-E-F	Camp MARCHE
ZEEBRUGGE	ZEEBRUGGE	DIRNAVSUPPORT
CME-AMT	NOH	ACOS WB



DEFENSIE

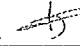


ACOS WB

ACWB-SPS-WRKPR-005  
Ed 002 / Rev 000 - 01 Jan 17  
Blz 1 / 15

## PROCÉDURE SPÉCIFIQUE

### LE PLAN LOCAL DE PREVENTION

		Tf	Approbation
Autorité rédactionnelle	WB SIPPT-GR	9-6321-16952	
Organisme approbateur	ACOS WB	9-6321-16972	25/11/2016 X 
Organisme éditeur	ACOS WB	9-6321-16972	Med Gen Mst J G Laire ACOS WB Signed by: Geert Laire (Authentikaat)

État des éditions / Révisions			
Édition	Révision	Date	Raison / Remarque
001	000	01 Oct 07	Document de base
001	001	01 Oct 11	Rédaction d'une directive distincte pour le PGP et le PAA : ACWB-SPS-WRKPR-009 Rédaction du plan global de prévention et du plan annuel d'action
002	000	15 Sep 15	Actualisation directive Plan Local de Prévention
Révision périodique : 12 mois			
Nombre total de pages : 15 Nombre total d'annexe(s) : 03			

Groupe cible de la directive						
Niv	No MOS	Qualification	AND/OR	Org	Fonction	Connaissance
1	-	-	AND	All Defence	Chef de Corps	NEED
1	-	-	AND	All Defence	Ligne hiérarchique	NEED
1	-	-	AND	All Defence	Assistant en prévention	NEED
1	-	-	AND	SIPPT	Conseiller de prévention	NEED
1	-	-	AND	SPLPT	Conseiller de prévention	NEED
1	-	-	AND	Dir AMT	Médecin du travail	NEED
1	-	-	AND	Cel AMT	Médecin du travail	NEED
1	-	-	AND	CCB	Membres	NEED
Domaine d'application : quand et où est-ce applicable ?						
Liste de mots clefs : Plan local de prévention ; PLP						
Cette directive est applicable en temps de paix/ <del>temps de guerre</del> / <del>temps de crise</del> /exercice						
Directive correspondante en temps de paix/ <del>temps de guerre</del> / <del>temps de crise</del> /exercice :						
Date effective d'application : 01 Jan 17						

## 1. TABLE DE MATIÈRES

0. TABLE DE MATIÈRES.....	3
1. GÉNÉRALITÉS .....	4
a. But.....	4
b. Structure arborescente.....	4
c. Références .....	4
2. CADRE GÉNÉRAL.....	5
a. Plan global de prévention - Plan annuel d'action .....	5
b. Plan local de prévention .....	5
3. LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION.....	5
a. Contenu du plan local de prévention.....	5
b. Volet A .....	6
c. Volet B.....	6
d. Liste de suivi .....	6
4. PROCESSUS .....	6
a. Généralités .....	6
b. Rédaction et actualisation .....	6
c. Application et évaluation du PLP.....	8
5. TRAITEMENT INFORMATISE .....	9
ANNEXES.....	10

## 2. GÉNÉRALITÉS

### a. But

Décrire les missions de différents acteurs faisant partie d'une unité d'un groupement de quartier pour la rédaction du plan local de prévention. Cette procédure est exécuté en application de la politique de la prévention de la Défense pour la gestion de risques au niveau local.

### b. Structure arborescente

#### (1) Directive(s) directement supérieure(s)

ACWB-APG-WRKPR-001- Politique de la Défense en matière de bien-être des travailleurs sur le lieu de travail

#### (2) Directive(s) directement inférieure(s)

-

### c. Références

- (1) Loi du 04 Aug 96 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail;
- (2) AR du 27 maart 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail;
- (3) ACWB-APG-WRKPR-001- Politique de la Défense en matière de bien-être des travailleurs sur le lieu de travail;
- (4) ACWB-SPS-WRKPR-002- Missions des acteurs de la prévention au niveau local
- (5) ACWB-SPS-WRKPR-009- Rédaction du Plan global de prévention, Plan annuel d'action
- (6) ACWB-GID-WRKPR-002- Directives pour l'établissement du rapport annuel d'un SPLPT
- (7) ACWB-GID-WRKPR-003- Directives de rédaction du rapport trimestriel d'une SPLPT
- (8) ACWB-GID-WRKPR-009- Missions, compétences et agenda du Comité de Concertation de Base (CCB) pour les points relatifs au Bien-être
- (9) DGHR-GID-HRISO-001- Administration du personnel des unités délocalisées

(10) Loi du 11 Dec 1998 relative à la classification et aux habilitations, certificats et avis de sécurité

(11) IF5- Instruction sur la sécurité militaire

### 3. CADRE GÉNÉRAL

a. Plan global de prévention - Plan annuel d'action

Visant à promouvoir le bien-être au travail la Réf 2 détermine que l'employeur établit, en concertation avec les membres de la ligne hiérarchique et les services de prévention et de protection au travail, un plan global de prévention (PGP) et un plan d'action annuel (PAA). Le PGP programme pour un délai de cinq ans les activités de prévention en tenant compte de la taille de l'entreprise et de la nature des risques liés aux activités. Le PAA qui se base sur le PGP détermine les actions planifiées de l'année civile suivante (01 Jan YY - 31 Dec YY). Chaque année Après concertation au HCC, la Défense publie le PGP et le PAA dans un document qui est présenté pour approbation au CHOD. Le PGP/PAA n'est définitif qu'Après l'approbation par le CHOD. Après cette approbation ACOS WB distribue le PGP/PAA. Le processus entier pour la rédaction du PGP-PAA est repris en Réf 5.

b. Plan local de prévention

Pour la mise en œuvre au niveau local de la politique du bien-être au travail, le système de gestion dynamique des risques à la Défense prévoit conformément à la Ref 3 un plan local pour la prévention (PLP). Le PLP traite des diverses matières liées au bien-être dans une unité et reprend les activités de prévention qui doivent être programmées. Tous les points d'action locaux éventuels découlant de du PGP/PAA de la Défense sont inclus dans le PLP. Le temps d'exécution du PLP peut excéder une année civile. Une mise à jour annuelle du PLP entre en vigueur le 01 avril (1 avril YY - 31 mars YY + 1). Les diverses matières locales liées au bien-être local des unités délocalisées ou aucun chef de corps, ni commandant de l'unité n'est prévu sur la structure d'organisation, ne sont pas repris dans leurs propres PLP mais dans le PLP de l'organisation mère ou de l'unité soutenue.

### 4. LE PLAN LOCAL DE PRÉVENTION

a. Contenu du plan local de prévention

Le PLP définit les activités de prévention qui doivent être programmés au niveau local. Le plan local de prévention comprend le Volet A, Volet B et une liste de suivi. Le Volet A reprend les activités de prévention locales dans la mise en œuvre du PGP/PAA de la Défense. Le Volet B comprend les activités de prévention liées aux risques professionnels qui nécessitent une approche de planification locale et qui ne sont pas répétées dans le PGP/PAA de la Défense. La liste de suivi comprend l'état de la mise en œuvre des missions et des tâches. L'Annexe A contient des explications relatives à la terminologie utilisée.

b. Volet A

Les points d'action locales découlant du PGP/PAA sont le Volet A du PLP. Chaque année en janvier ACOS WB envoie une note avec les fichiers qui font le Volet A du PLP. Ces points d'action qui sont repris dans les fiches ne doivent plus être concertés vu que la concertation a déjà eu lieu au HCC Bien-être. Il est demandé aux Chefs de Corps de compléter leur PLP avec les activités de prévention figurant dans les fichiers qui sont d'application pour leur unité (Annexe B). Les Chefs de Corps désignent un pilote pour les fiches qui concernent leur unité.

c. Volet B

Le Volet B du plan local de prévention est complété avec des actions locales qui ne sont pas reprises dans PGP/PAA. Par item la cible est déterminé, avec les activités, les ressources et le pilote sont répertoriés. La responsabilité pour la rédaction du Volet B se trouve chez le Chef de Corps (Annexe C).

d. Liste de suivi

La liste de suivi reprend tous les actions locales en indiquant le nom de l'unité, la période, le titre de l'action, les activités/tâches par point d'action, l'état de mise en œuvre, le pilote et le membre de l'état-major PLP. Annexe D contient la liste de surveillance de la PLP

## 5. PROCESSUS

a. Généralités


Le premier processus comprend toutes les mesures nécessaires concernant la rédaction et l'actualisation. Un second procédé implique l'application et l'évaluation de la PLP.

La classification du PLP sera conforme aux prescriptions des Réf 10 et 11. L'accès aux informations classifiées durant la rédaction, l'actualisation et l'évaluation du PLP doit à tout moment être limité aux personnes qui satisfont aux critères repris en Réf 10, 11.

b. Rédaction et actualisation

La représentation schématique de ce processus est reprise en annexe E

(1) Start Volet A informer le Chef de Corps

Le processus commence en Jan avec une note de ACOS WB  dirigé au président CCB demandant de informer le CCB de leur groupement de quartier du PGP/PAA pendant la prochaine réunion.

(2) Designer un membre de l'état-major pour l'actualisation annuel du PLP

Le Chef de Corps désigne un membre de son état-major pour l'actualisation annuel du PLP (Ref 3)

(3) Copier le Volet A

Le membre de l'état-major PLP reprend dans le PLP le Volet A de la note ACOS WB avec les points d'action locales découlant du PGP/PAA. Il demande au Chefs de Corps qui sont les pilotes de son unité pour les activités de prévention qui concernent son unité. La structure du Volet A est reprise dans l'annexe B.

(4) Volet B analyse et collecte d'avis

Le membre de l'état-major chargé de l'établissement et de la gestion du PLP prépare un projet avec les activités et les missions pour lequel il prend l'avis du Chef de Corps, de la ligne hiérarchique, des assistants en prévention et des conseillers en prévention (SPLPT et AMT).

Les points d'action recherchent le bien-être (sécurité du travail, protection de la santé, les aspects psychosociaux du travail, l'ergonomie, l'hygiène du travail, l'embellissement des lieux de travail, mesures prises en matière d'environnement) et tiennent compte entre autres de :

- PGP/PAA
- Les rapports du SPLPT (Analyses de risques, accidents du travail et incidents, visite annuelle ...)
- Les rapports d'inspection Bien-être ILE.
- Le Volet B du PLP existant
- Les rapports du CCB
- ...

(5) Détermination des points d'action

Le Volet B (Annexe C) contient les missions et activités avec les moyens dont l'unité dispose. Si l'unité ne dispose pas des moyens nécessaires, elle s'adresse à l'ACOS/DG compétent. Cette demande est reprise comme point d'action. En attendant les moyens souhaités, des mesures alternatives sont prises et également mentionnées.

(6) Volet B actualisation

Si une adaptation du volet B est nécessaire, le membre de l'état-major transmettra la version actualisée au Chef de Corps

(7) Soumission partielle du Volet B pour avis

Les nouveaux points d'action du volet B qui ne découlent pas du PGP/PAA devront être présentés par le Chef de Corps au CCB si ces points d'action doivent être soumis à la concertation comme repris en Réf 8 et conformément à la loi syndicale. Pour le

nouveaux points d'action concernant la mise en œuvre et la mise en condition pour lesquels la concertation n'a pas eu lieu, les syndicats représentatifs obtiendront des informations à leur demande.

(8) Volet B Remise d'un avis préalable

Les nouveaux points d'action qui ne découlent pas du PGP/PAA et qui font l'objet de la concertation doivent être inscrits à l'agenda du Comité de Concertation de Base (CCB) pour avis lors de la première réunion de l'année-calendrier.

(9) Volet B Décision


Le Chef de Corps prend une décision motivée tenant compte de l'avis du CCB relatif à la version actualisée du PLP.

(10) Volet B Rédaction

Le membre de l'état-major rédige la version définitive du PLP selon la décision du Chef de Corps.

(11) Rédaction de la liste de suivi et publication du PLP


Le Volet A et le Volet B sont combinés par le membre de l'état-major. Celui-ci indique sur la liste de suivi les missions et les tâches pour chaque titre tant pour le volet A que pour le volet B (Annexe B). La mise à jour annuelle du PLP entre en vigueur le 01 Avr. Le PLP définitif est diffusé au sein de l'unité et également transmis au SPLPT.

Le processus se termine donc avec la publication du PLP .

c. Application et évaluation du PLP

La représentation schématique de ce processus est reprise en annexe F.

(1) Exécution des points d'action

Le processus démarre avec la publication du PLP . La ligne hiérarchique et les travailleurs remplissent les missions et exécutent les tâches figurant au Volet A et au Volet B. Ils transmettent ensuite l'état d'avancement de l'exécution au pilote du point d'action. Les pilotes suivent l'état d'avancement de l'exécution en fonction des informations que leur transmettent la ligne hiérarchique (LH) et les travailleurs. Si l'état d'avancement de l'exécution change, ils font part de ce changement au membre de l'état-major PLP.

(2) Suivi de l'état d'avancement de l'exécution

Le membre de l'état-major PLP adapte l'état d'avancement de l'exécution sur le Volet A, le Volet B et la liste de suivi (annexe D).

(3) Transmission de l'état d'avancement du PLP au SPLPT

Le Chef de Corps transmet une fois par trimestre la liste de suivi au SPLPT.


(4) Rappel de l'état d'avancement du PLP dans les rapports trimestriels

Le SPLPT reprend les réalisations dans les rapports trimestriels (Réf. 7) et le rapport annuel (Réf. 6). Le SPLPT consigne également les options éventuelles pour la réalisation du PLP dans le rapport trimestriel (Réf. 7). Les listes de suivi sont annexées à ces rapports.

(5) Transmission des rapports trimestriels et annuels au CCB

Les rapports sont transmis par le SPLPT au secrétaire du CCB.

(6) Discussion des rapports du SPLPT

La discussion des rapports trimestriels est un point permanent de l'agenda du CCB. Le rapport annuel est discuté tous les ans (Réf. 8). Lors de cette discussion l'exécution, du plan local de prévention est évaluée par le CCB en tenant compte des rapports trimestriels et annuels des services de prévention, des avis préalables du CCB, des rapports de l'inspection du travail ILE et des rapports d'accidents ou incidents du travail. L'évaluation du CCB peut ensuite déboucher sur un avis. Le processus se termine avec la discussion qui est mentionnée dans les rapports du CCB .

## 6. TRAITEMENT INFORMATISE

La rédaction, l'actualisation, l'exécution et l'évaluation du plan local de prévention (PLP) par le membre de l'état-major PLP se feront en règle générale au moyen de l'application informatisée "Plan local de prévention" prévue à cet effet. L'encodage via cette application permet d'alimenter une banque de données centrale utile à la politique de prévention. Cette manière de procéder facilite considérablement l'analyse et le suivi ultérieurs de la politique de prévention.

L'application informatisée génère automatiquement le volet A du PLP, reprend une proposition de mesures préventives pour le volet B et contient la liste de suivi du PLP. Les détachements ou les unités qui n'ont pas un accès immédiat à l'application peuvent toujours utiliser les annexes B,C et D et les transmettre au membre de l'état-major PLP de leur organisation-mère qui pourra encoder les données (Réf. 9).

**ANNEXE A :**  
**EXPLICATIONS SUR LES RUBRIQUES À COMPLÉTER**

Notion	Explications
01 Avr YY - 31 Mar YY+1	Période concernée du PLP (vb 01 Avr 15 - 31 Mar 16)
Unité	Nom de l'unité
N° et dénomination	N° de l'item + dénomination
Objectif	Objectifs à atteindre
Activités Missions	Méthode de travail à suivre pour résoudre le problème
Moyens	Matériel - Personnel - Financier
Membre de l'état-major PLP	Membre de l'état-major pour la gestion du PLP désigné par le chef de corps
Pilote	Le pilote responsable de l'unité désigné par le chef de corps a les compétences nécessaires et la connaissance pour le suivi de l'item
Status	Situation de l'item EC : en cours T : terminé R : pas démarré
YY-AA-nn -Titre	Dénomination des fiches du PGP/PAA YY - année civile de la rédaction de la fiche AA- ACOS/DG nn- numéro de suite de la fiche de l'année envisagée de l'ACOS/DG concerné

**ANNEXE B :**

**UNITÉ PLP**

**01 AVR YY - 31 MAR YY+1**

**VOLET A**

(ÉLÉMENTS REPRIS DE LA NOTE ANNUELLE ACOS WB)

YY-AA-nn - Titre
------------------

Nr	Activités / Missions	Moyens (matériel, personnel, financier)
1		
2		
3		
...		

**Données de contact du pilote:**

Éventuellement texte complémentaire :

**ANNEXE C :**

**UNITÉ PLP  
01 AVR YY - 31 MAR YY+1  
VOLET B**

(OBJECTIF: PLP EXISTANT, RAPPORTS SLPPT-ILE-CCB-...)

YY-AA-nn - Titre

Nr	Activités / Missions	Moyens (matériel, personnel, financier)
Matières soumises à la concertation		
1		
2		
...		
Matières dans les domaines mise en œuvre et mise en condition		
1		
2		
...		

Données de contact du pilote:

Eventuellement texte complémentaire :

**ANNEXE D:**

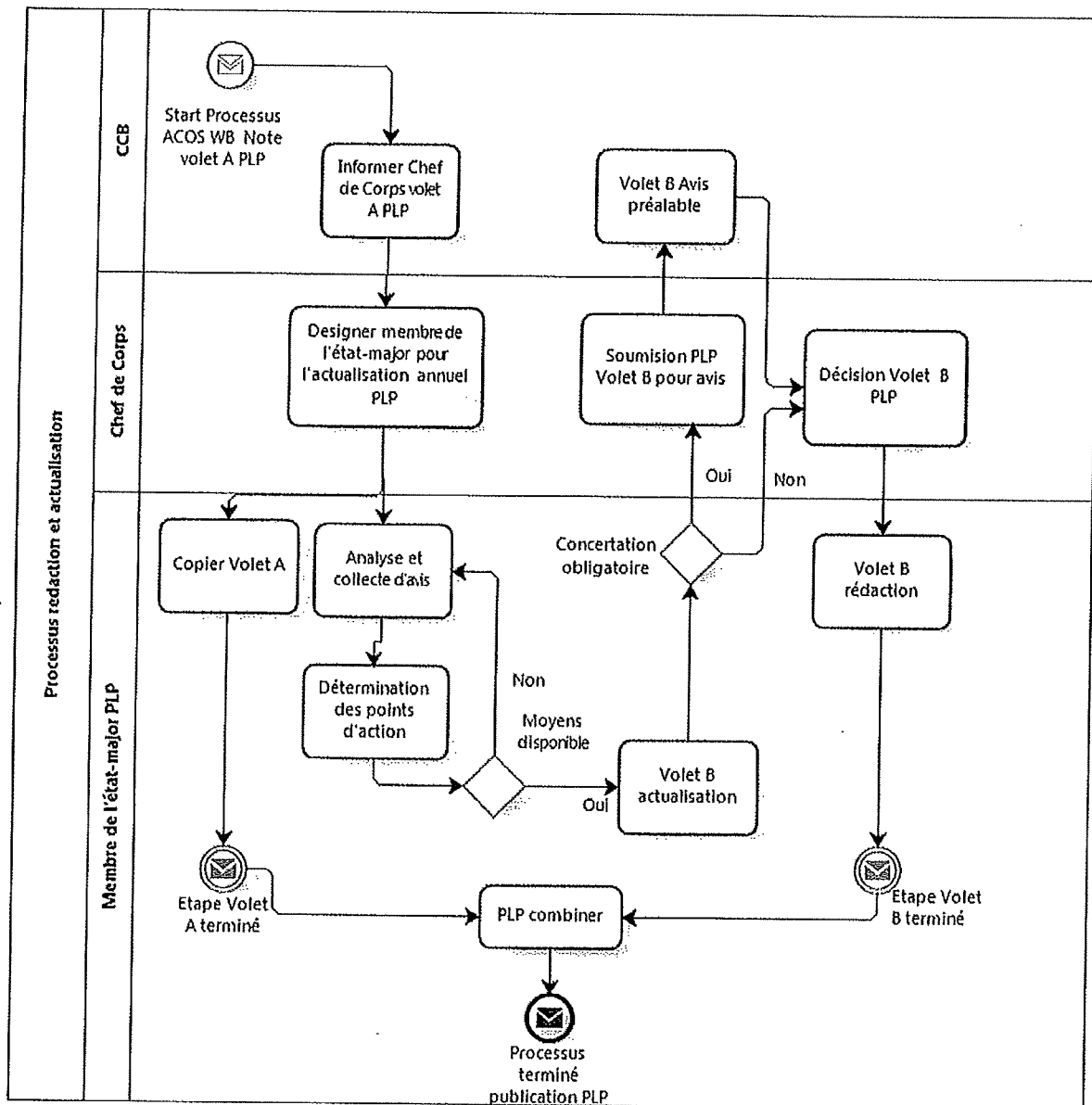
**UNITÉ PLP  
 01 AVR YY - 31 MAR YY+1  
 LISTE DE SUIVI**

Nr	Titre	Activités/Missions	Status	Pilote
<b>VOLET A</b>				
1.1.	Titre 1	Activité / Mission 1		
1.2.	Titre 1	Activité / Mission 2		
2.1.	Titre 2	Activité / Mission 1		
	...			
<b>VOLET B</b>				
<b>Matières soumises à la concertation</b>				
3.1.	Titre 3	Activité / Mission 1		
3.2.	Titre 3	Activité / Mission 2		
	...			
<b>Matières dans les domaines mise en œuvre et mise en condition</b>				
4.1.	Titre 4	Activité / Mission 1		
4.2.	Titre 4	Activité / Mission 2		
	...			

Données de contact du membre de l'état-major PLP:

Annexe E :

Processus concernant la rédaction et l'actualisation du plan local de prévention



Annexe F :

Processus concernant l'application et l'évaluation du plan local de prévention

